

Vietnam : 40 ans après la guerre, qu'en est-il de la liberté religieuse ?



Dans une église de maison au Vietnam

La République socialiste du Vietnam, qui célèbre cette année les 40 ans de la fin de la guerre, prépare une « loi sur la croyance et la religion » qui devra être débattue à l'Assemblée Nationale en 2016. Il est même probable que le débat soit avancé. Le Vietnam affirme que ce projet de loi apportera des améliorations en matière de liberté religieuse. En y regardant de plus près, on note que ces « améliorations » concernent surtout la manière de réguler la pratique religieuse et ne font en aucun cas avancer la liberté religieuse.

1. [Des progrès en trompe l'oeil](#)
2. [Les persécutions continuent](#)
3. [Les dessous de la loi](#)
4. [40 ans de contrôle sur la religion](#)
5. [Les risques d'une telle loi](#)

1. Des progrès en trompe l'oeil

Certes, le pays a fait des progrès ces dernières années en matière de liberté religieuse. Pour preuve, la nomination par le pape François d'un archevêque vietnamien, Pierre Nguyen Van Nhon, au poste de cardinal, la réouverture de 115 nouvelles églises catholiques et protestantes en 2013 (contre 20 en 2012 et 5 en 2011), ou encore la reconnaissance en 2014 de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours.

Mais d'un autre côté, la répression continue, en particulier contre les chrétiens des minorités ethniques qui se trouvent en zone rurale. Ces derniers mois, la pression mise sur ces derniers s'est accentuée : plus de 70 chrétiens de la communauté des Montagnards issue des zones montagneuses du centre du pays ont fui vers le Cambodge. Ils ont été renvoyés au Vietnam et livrés aux autorités. « *Il vaut mieux mourir de faim dans la jungle cambodgienne que d'être persécutés au Vietnam* » ont déclaré les Montagnards après s'être cachés sans rien à manger dans les forêts cambodgiennes infestées de moustiques porteurs du paludisme. Ce qui arrive aux Montagnards prouve que le gouvernement a encore beaucoup de mal à respecter la liberté religieuse des groupes ethniques ou religieux du pays.

Le Vietnam est accusé par l'ONU de « sévères violations » de la liberté religieuse « par une surveillance constante, des intimidations, du harcèlement et de la persécution. » Par ailleurs, suite à sa visite dans le pays en juillet 2014, Heiner Bielefeldt, rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction avait déclaré : « *certaines personnes que je souhaitais rencontrer étaient soit étroitement surveillées, soit menacées, intimidées, harcelées ou empêchées de se déplacer par la police. Même celles que j'ai pu rencontrer étaient surveillées par la police à un certain niveau ou soumises à des interrogatoires.* »

2. Les persécutions continuent

En avril, deux familles chrétiennes du nord-ouest ont été menacées d'être chassées de chez elles. Leur exploitation porcine, principale source de revenu, a été confisquée. Ces familles ont perdu l'équivalent de 530 € et leurs cartes de sécurité sociale leur ont également été retirées. En cause : leur conversion au christianisme et leur refus de participer aux rituels dédiés aux ancêtres du village.

En mars 2015, une église de maison a subi une descente de police au cours de laquelle les 80 chrétiens présents se sont vus intimer l'ordre d'arrêter leur culte. Le propriétaire de la maison en question a été emmené au poste de police et contraint de signer un document dans lequel il s'engageait à ne plus mener d'activités religieuses dans sa maison sous peine d'être dans l'illégalité.

En février 2015, dans la province de Dien Bien au nord du pays, la police s'en est brutalement pris à des chrétiens. « *Les autorités ont frappé les chrétiens, visant les organes internes* », raconte un témoin. « *Une chrétienne a été battue avec une telle violence que son visage était en sang et qu'elle est presque devenue sourde.* » Effrayés, les chrétiens ont fui le village. Les autorités du village ont menacé de les frapper de nouveau s'ils revenaient.

3. Les dessous de la loi

Annoncée comme positive pour la liberté de religion par les autorités vietnamiennes, la nouvelle loi est surtout un moyen de mieux organiser le contrôle des minorités religieuses, dont les chrétiens. Analyse.

- Que dit le projet de loi ?

Le projet de loi regroupe toutes les ordonnances émises par le passé et les décrets relatifs à leur application. Il ajoute de nouveaux textes à cette énorme et intimidante masse de textes de droit sur le sujet. Ce projet de loi est pour le moment largement débattu et circule au sein de certaines branches de la société, notamment des groupes religieux afin que chacun puisse y contribuer. Que pouvons-nous en dire dès à présent ?

- Il comprend pas moins de 29 pages et est divisé en 12 chapitres et 72 articles. Il pose clairement des limites au contenu de l'article 24 de la Constitution.¹
- Presque tous les articles du projet entament les libertés énoncées dans les points 1 et 2 de l'article 24. D'autres restrictions sont encore à venir car 25 des 72 articles se terminent par « *les règles et procédures d'application de ces articles sont laissées à la charge du gouvernement* ».
- De nombreux articles se terminent également par « *selon la loi* » sans préciser exactement de quoi il s'agit, laissant aux fonctionnaires la liberté de choisir à quoi ils veulent se référer. Tout ceci érode les libertés inscrites dans la Constitution.
- Pour Heiner Bielefeldt, le rapporteur onusien pour la liberté de religion et de croyance qui s'est rendu au Vietnam en 2014, cela n'est pas suffisant : « *La pratique religieuse reste restreinte et risquée pour les groupes non-enregistrés* ». Cela concerne les très nombreuses églises de maison non enregistrées. Certes, le projet rend possible leur enregistrement, mais c'était déjà le cas avec les régulations précédentes. Et d'ajouter : « *La liberté de religion ou de conviction ne peut dépendre d'un accord administratif, c'est un des droits humains et en tant que tel il est inhérent à chaque être humain et il prime sur tout enregistrement ou reconnaissance officielle.* »

- **L'influence du Dai Doan Ket**

La nouvelle loi sur la croyance et la religion est fortement influencée par le Dai Doan Ket, un texte politique qui se traduit par « la Grande Unité Nationale ». Ce texte sert de standard pour évaluer les religions par rapport aux autres, selon qu'elles sont considérées comme suffisamment conformes à la tradition et à la culture vietnamienne.²

- **Les grands pouvoirs du Comité des Affaires religieuses**

Pour le Vietnam, la religion est un problème et une menace potentielle à la sécurité nationale, d'où la mise en place d'un organe bureaucratique très lourd pour gérer la question religieuse : le Comité des Affaires religieuses.

Parallèlement à la discussion de la nouvelle loi, un second document a été publié. Il fait moins parler de lui mais est tout aussi important pour l'avenir de la liberté religieuse au Vietnam. Il s'agit de la décision 06/2015/QĐ-TTg du premier Ministre qui date du 12 février

¹ L'article 24 de la constitution vietnamienne de 2013 dispose que : « *Chacun est libre de pratiquer sa croyance ou sa religion, et chacun est libre d'adopter la religion qu'il veut ou de n'en adopter aucune. Toutes les religions sont égales devant la loi. L'Etat doit respecter et protéger la liberté de religion et de croyance. Personne ne peut violer le droit à la liberté de religion ou de croyance et personne ne peut se servir de sa religion pour enfreindre la loi.* »

² Le Dai Doan Ket, texte assez nébuleux, tente de définir une identité nationale, une culture commune et même une spiritualité commune. Même les droits des citoyens sont évalués à l'aune de Dai Doan Ket. Les idées exprimées dans ce texte sont à l'opposé de la pensée selon laquelle les Droits de l'Homme sont universels et sont au coeur des normes internationales.

2015 intitulée « *Définition des fonctions, des responsabilités, de l'autorité et de la structure du Comité des Affaires religieuses au sein du ministère de l'Intérieur.* »

La décision du ministre, longue de 5 pages, accorde de grands pouvoirs à ce Comité en matière de religion. Elle affirme clairement que seul le Comité des Affaires religieuses³ est habilité à conseiller le ministère de l'Intérieur et tout le gouvernement en matière de religion et qu'il est le seul à pouvoir gérer les affaires religieuses.

Le Comité, dont il est rappelé plus de 20 fois la « *responsabilité et l'autorité* » :

- organise l'application des lois et réglementations en matière religieuse,
- fait connaître et fait appliquer la Constitution en terme de liberté religieuse mais également ce qui touche aux limites de cette liberté,
- règle les problèmes religieux « *en fonction de ce que prescrit la loi* »,
- coordonne les questions religieuses avec les autres agences du gouvernement,
- contrôle la publication de toute littérature religieuse,
- produit des études sur la politique religieuse,
- forme des spécialistes qui travailleront dans le domaine religieux.

Pour assurer toutes ces tâches, le comité entretient une énorme bureaucratie similaire à la structure administrative vietnamienne. Son champ d'action très large assure sa pérennité.

- Alors pourquoi le projet de loi est-il présenté comme une avancée ?

Le Comité gouvernemental sur les Affaires religieuses affirme sur son site internet que la loi est un progrès dans plusieurs domaines, notamment car elle s'appuie sur l'article 24 de la Constitution de 2013 :

- le terme « chacun » employé dans l'article 24 de la Constitution de 2013 est considéré comme un progrès par rapport au terme « citoyen » de la Constitution de 1992,
- le deuxième point de l'article 14⁴ de la Constitution actuelle est considéré comme une avancée car il explique clairement pour quelles raisons on peut limiter les libertés,
- Le projet de loi est censé simplifier le processus d'enregistrement des églises, dénominations ou groupes locaux illégaux. Il raccourcit le temps de traitement qui passe de 20 à 10 ans,
- Des groupes religieux, dont les catholiques ont été invités à partager leurs pensées sur ce projet de loi.

³ Il s'agit d'une entité légale, légitimée par le Parti Communiste vietnamien et elle a son propre budget. Elle rend des comptes au ministère de l'Intérieur et au premier Ministre à qui elle fait des propositions de lois et de réglementations.

⁴ L'Article 14 section 2 de la dernière Constitution définit les limites appliquées à la liberté religieuse et aux autres libertés. Même si elle donne l'impression de limiter les restrictions en fait, celles-ci restent nombreuses car le texte peut être interprété de façon très large.

4. 40 ans de contrôle sur la religion

Depuis la victoire communiste et la réunification du Vietnam il y a 40 ans, la religion est gérée par des décrets arbitraires émis par le gouvernement. La situation a évolué au milieu des années 2000 quand, en 2004, l'Assemblée nationale a adopté une « ordonnance sur la croyance et la religion », un texte ayant une valeur juridique supérieure au décret. L'ordonnance a été suivie d'un décret d'application, le décret 22, en 2005, remplacé en janvier 2013 par une version révisée : le décret 92. En mars 2005, le premier Ministre a aussi émis une directive spéciale concernant le protestantisme évangélique. Cet ensemble faisait office de loi en matière religieuse.

Ces textes ont été adoptés face à la pression américaine et au besoin qu'avait le Vietnam d'adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce pour améliorer sa situation économique. Or, pour pouvoir devenir membre, le Vietnam devait ne plus figurer sur la liste noire américaine des pays qui ne respectent pas le Droit à la liberté religieuse, il a donc dû prendre des mesures. La loi devait faciliter l'enregistrement des églises et des organisations religieuses auprès des autorités et donc leur apporter plus de liberté. Il s'agissait de « *liberté religieuse par la gestion* » et s'est avérée être une déception pour beaucoup de groupes religieux ainsi que pour les défenseurs de la liberté religieuse. Si cette législation a tout de même mis un point final aux campagnes à grande échelle orchestrées par le gouvernement visant à forcer les chrétiens à renier leur foi, cette politique s'est tout de même traduite par un traitement sévère des minorités ethniques chrétiennes, dans les montagnes du centre du pays et dans la région montagneuse du nord-ouest.

La promesse de faciliter la reconnaissance des églises s'est révélée trompeuse, en terme de nombre d'églises reconnues comme en terme de liberté gagnée.

5. Les risques d'une telle loi

Ce nouveau projet de loi, avec ses dizaines d'articles qui nécessiteront de nouvelles règles d'application ainsi que l'affirmation de la *toute puissance* du Comité des Affaires religieuses et de son rôle au sein du ministère de l'Intérieur, risque de conduire à toujours plus de lourdeur administrative et de contrôle plutôt qu'à davantage de liberté religieuse telle que définie au niveau international.

La nouvelle loi semble toujours considérer la religion comme un problème à gérer, or tous les observateurs sont d'accord pour dire que tant que cette vision des choses perdure, aucun progrès ne peut être fait vers plus de liberté religieuse.